

- ARRETE MUNICIPAL -

Arrêté municipal : N°145/25

Objet : Stationnement de bennes place Georges Tessier.
Du Jeudi 26 Juin 2025 au Mardi 1^{er} Juillet 2025 inclus.

La Maire de la ville de Roscoff,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2213-1 à L2213-6;

VU le Code de la Route,

VU l'instruction interministérielle, Livre 1, 4^{ème} partie, sur la signalisation de prescription,

VU la demande de la Station Biologique de Roscoff en date du 19 Juin 2025,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, il convient de réglementer la circulation et le stationnement,

ARRETE

Article 1 : En raison de l'évacuation d'encombrants, les emplacements de stationnement situés au droit de l'aquarium historique seront réservés **Jeudi 26 Juin 2025 au Mardi 1^{er} Juillet 2025 inclus** pour permettre le stationnement d'une benne.

Article 2 : La circulation devra être maintenue. Le pétitionnaire devra prévoir une signalisation de jour et de nuit. Il sera responsable des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou insuffisance de cette signalisation.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Saint-Pol-de-Léon, Monsieur le Responsable de la Police Municipale de Roscoff et au demandeur.

Ils sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La Maire certifie que
le présent arrêté a été publié
à la Mairie le 20 Juin 2025
La Maire,

Roscoff, le 20 Juin 2025
La Maire,

